



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT PARAPLUIE #726

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Témiscaming le 10 mars 2026 :

Règlement parapluie #726 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 500 000\$.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible à l'hôtel de Ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Témiscaming, ce 8 avril 2026.



CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 8 avril 2026 sur le site web de la Ville relativement à l'adoption du Règlement #726 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 500 000\$.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public à l'hôtel de Ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 8 avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 avril 2026.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier